

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation adressée à chaque délégué et suppléant le 08 mars 2005 pour la session ordinaire du samedi 19 mars 2005.

En exercice :	35
Présents :	34
Titulaires :	30
Suppléants :	4
Pouvoir :	4
Absent :	1
Abstention (s) :	0

L'an deux mil cinq, le samedi 19 mars, à neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Salle des Fêtes de MELISEY, sous la Présidence de M. CUYNET Daniel, Président,

Etaient Présents : Messieurs CUYNET Daniel, Président, DAGUE Alain, LINDER Paul, Vice-présidents, BEURIER Patrice, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs. SEGUIN Michel, NOEL Rémy, VUILLAUME Michel, CARDOT Maurice, CLAUDEL Hubert, GUERRE Christian, M BRULTEY Roger, Mmes GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, Mrs CHATELOT Henri, PINOT Régis, Mmes FRESLIER M. Claire, MAIROT Marie-Ange POULMAR Gilberte, Mrs TACHET Jean-Claude, TOILLON Gérard, BERTRAND Yves, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mme GATSCHINE-HENNEQUIN Marie, Mrs, BRESSON Michel, SAINTIGNY Henri, GRANDMOUGIN J.Pierre, MOUGENOT Bernard, PERNOT Jean,

Absents représentés par délégués suppléants :

Mme VALDENNAIRE Sylviane qui donne pouvoir à M. TOURDOT Roger ;
M. LOMBARD Christian qui donne pouvoir à M. COLNEY Daniel ;
M. MOUGENOT Bernard qui donne pouvoir à M. LASSUS Marcel ;
M. LALLOZ Jacques qui donne pouvoir à M. HENRY Claude,

Absent : Monsieur GROSJEAN Stéphane,

Madame GATSCHINE-HENNEQUIN Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les Membres du Conseil communautaire. En préambule, il précise un ajout à l'ordre du jour : Délibération autorisant Monsieur la Président à signer une convention avec la Société Publi 70.

COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Paul LINDER afin de présenter aux membres du Conseil communautaire le Compte administratif 2004 qui se résume comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats	R.A.R.	Résultats 2004
Fonctionnement	349 976.78	465 221.33	115 244.55		115 244.55
Investissement	14 067.33	4 521.00	-9 546.33		-9 546.33
TOTAL	364 044.11	469 742.33	105 698.22		105 698.22

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le Compte administratif 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT 2004

Le Conseil communautaire, après avoir examiné le Compte Administratif 2004, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **115 244.55 €**
- un déficit d'investissement de : **9 546.33 €**

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement au R 002 : **105 698.22 €**
Affectation en réserves investissement au R 1068 : **9 546.33 €**

COMPTE DE GESTION 2004

Le Compte Administratif 2004 approuvé, considérant la régularité des écritures du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le compte de gestion 2004 dressé par M.EVEN Michel, Trésorier à MELISEY.

TARIFICATION DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président expose que suite à diverses réunions de la commission des ordures ménagères et du Bureau, il est proposé de fixer comme suit la redevance des ordures ménagères au titre de l'année 2005 :

Foyer 1 personne	1 Part	60 €
Foyer 2 personnes	2 parts	120 €
Foyer 3 personnes	2.5 parts	150 €
Foyer 4 personnes	2.75 parts	165 €
Foyer 5 personnes	3 parts	180 €
Résidences secondaires	1.5 parts	90 €
Gîtes	1 part	60 €
Chambres d'hôtes	1.5 parts	90 €
Commerces	1.5 parts	90 €
Camping 1 emplacement à 20 emplacements	1 part	60 €
Camping 21 emplacements à 40 emplacements	2 parts	120 €
Camping 40 emplacements et +	3 parts	180 €
Collège	4 parts	240 €
Salles polyvalentes	3 parts	180 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **ADOPTE**, à l'unanimité, la tarification 2005 des ordures ménagères.

TAUX D'IMPOSITION DE TAXE ADDITIONNELLE 2005

Suite aux réunions de la commission des finances en date du 18 février 2005 et du Bureau en date du 11 mars 2005, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire les taux d'imposition de Taxe Additionnelle suivants :

	Bases d'imposition 2005	Taux 2005	Produit Attendu
T.H.	4 342 000	0,480 %	20 842
T.F.B.	3 093 000	1,01 %	31 239
T.F.N.B.	218 600	3,64 %	7 957
T.P.	7 673 000	0,64 %	49 107
TOTAL			109 145

Le Conseil communautaire, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité, les taux proposés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2005

Monsieur Paul LINDER, Vice-président, présente le Budget primitif 2005 qui se résume de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	16 200 €
012	Charges de personnel	48 500 €
65	Charges de gestion courante	417 691 €
66	Charges Financières	
022	Dépenses imprévues	6 000 €
023	Virement section d'investissement	244 452 €
TOTAL		732 843 €
RECETTES		
70	Produits des services du domaine	370 000 €
73	Impôts et taxes	109 145 €
74	Dotations et participations	148 000 €
75	Autres produits de la gestion	
77	Produits exception.	
002	Excédent de fonctionnement	105 698 €
TOTAL		732 843 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Déficit investissement	9 547 €
020	Dépenses imprévues	10 624 €
2183	Matériel info. et bureau	7 000 €
2188	Signalétique opération 001	60 000 €
208	SIG opération 002	100 000 €
232	Plan Paysage opération 003	59 104 €
21538	Site Internet opération 005	10 000 €
2031	Equipements sportifs opération 004	70 000 €
TOTAL		326 275 €
RECETTES		
10	Dotations Fonds divers	
1068	Excédent de fonctionnement	9 547 €
1383	Subvention département	
1383	Signalétique : opération 001	15 000 €
1383	SIG opération 002	25 000 €
1383	Plan paysage opération 003	14 776 €
1383	Equipements sportifs opération 004	17 500 €
021	Virement de la section Fonctionnement	244 452 €
TOTAL		326 275 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil communautaire VOTE à l'unanimité, le Budget primitif 2005.

MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire le courrier de la Sous-préfecture en date du 26 mai 2004 l'informant de la non-conformité de nos statuts concernant la compétence « Ordures ménagères ». Dans la rédaction actuelle, seule la compétence « collecte est inscrite », or le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prohibe cette configuration. En conséquence, il est demandé à la CCHVO d'exercer l'intégralité de la compétence, à savoir la collecte et le traitement, et de modifier en conséquence les statuts comme suit : article 5.2.1 : Protection et mise en valeur de l'environnement : « Collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés ».

Le Conseil communautaire, l'exposé du Président entendu et après avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité, la modification des statuts ainsi proposée.

POURSUITE DU RECOUVREMENT DES RECETTES OM PAR LE TRESORIER

Dans un souci de recouvrement des recettes, le Président donne pouvoir à Monsieur le Trésorier de poursuivre le recouvrement des recettes pour le compte de la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon jusqu'au commandement inclus.

Le Conseil communautaire, l'exposé du Président entendu et après avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité, la décision ainsi proposée.

PROJET SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

Monsieur la Président expose l'élaboration du projet "Mise en place d'une signalétique touristique", envisagé dans l'Axe III du Programme Global de Développement : Dynamiser le tourisme. La promotion de notre territoire passe par la conception de dépliants touristiques et d'un balisage cohérent. La Communauté de communes pourra ainsi mettre à disposition des habitants et des touristes un outil de promotion de notre territoire.

Après consultation des trois prestataires suivants : Société EUROSAGA, Société IMAG'IN, Société PUBLI 70, le Conseil communautaire, entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,

DECIDE de confier la conception des dépliants touristiques et du balisage à la Société PUBLI 70 de Lure;

APPROUVE le projet présenté pour un coût de 4 430 € HT;

AUTORISE le Président à signer la convention avec Publi 70 et tout document financier et administratif relatif à ce projet;

A l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

HOMOGENEISATION DES STATUTS

La Sous-préfecture au vu de la diversité des statuts des différentes Communautés de communes s'efforce d'harmoniser les différentes compétences tout en tenant compte des particularités locales.

De plus le Président expose l'article 164 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales : « Les EPCI doivent définir l'intérêt communautaire dans un an à partir de la promulgation de la loi du 13 août 2004. A défaut, la totalité de la compétence est acquise ipso facto ».

La définition de l'intérêt communautaire peut faire l'objet d'une procédure : modification des statuts.

Chaque Conseil municipal devra s'interroger sur les compétences justifiant une gestion intercommunale et les autres.

Une réunion d'information se tiendra le 5 avril 2005, dans les locaux de la CCHVO, avec les maires des communes membres, afin de réfléchir ensemble, dans un premier temps, sur l'harmonisation des statuts et puis, sur la définition de l'intérêt communautaire.

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS INSCRITES DANS LE PGD

➤ SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

Ce projet comporte un volet promotion touristique et un volet balisage.

La conception de deux dépliants touristiques vise à promouvoir les circuits randonnées du territoire. La conception sera confiée à la Société Publi 70 et débutera début avril.

➤ SIG

Un courrier a été adressé à la Direction Générale des Impôts (DGI) afin de les solliciter pour la signature d'une convention avec les principaux partenaires ou gestionnaires de réseaux, en vue de numériser le territoire. La mise en place des bases de données et des logiciels s'avère assez complexe.

➤ ENQUETE SUR LES BESOINS SPORTIFS

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des associations sportives existantes sur le territoire. Le résultat de cette enquête permettra de décider les actions à mener dans le domaine des équipements sportifs.

➤ ORAC

La CCHVO a rencontré la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) à Vesoul et son Directeur commercial M. Tarek ZOUABI. L'ORAC est une action en faveur des commerçants et des artisans inscrite dans notre Programme Global de Développement. Cette action débutera par une étude préalable menée au printemps auprès des acteurs concernés, afin de recenser leurs besoins. Cette pré-étude, réalisée en interne, permettra de définir l'opportunité de la démarche : ORAC ou politique d'aide aux derniers commerces.

➤ BULLETIN D'INFORMATION

Monsieur le Président précise que le Bulletin d'information de la CCHVO paraîtra début avril. Il sera distribué à l'ensemble des foyers de la Communauté de communes. Après discussion, le mode de diffusion se fera par la Poste.

➤ PLAN PAYSAGE

Un stagiaire en maîtrise d'aménagement du territoire sera accueilli dans nos locaux pour une période d'un mois et demi (mi mai - fin juin). Il travaillera sur « L'évolution des paysages sur le plateau des mille étangs ».

Prochaines réunions :

- COMMISSION DEVELOPPEMENT le 8 avril 2005 à 17h30 dans les locaux de la CCHVO
- Prochain CONSEIL COMMUNAUTAIRE à Servance.

Le Président,

D. CUYNET